

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2659

3 décembre 2010

### SOMMAIRE

Assurmol .....	127631	RLM S.A. ....	127594
Compagnie Financière de la Gaichel S.A. .....	127632	RomaRest S.A. ....	127592
Comptoir Electrique et Fournitures du Lu- xembourg S.A. ....	127593	Rosny Treveris MC S.C.A. ....	127592
Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH .....	127602	Royal Chine s.à r.l. ....	127593
Harter S.à r.l. ....	127620	Salon Monique S.à r.l. ....	127601
Intercon S.A. ....	127592	Salon Monique S.à r.l. ....	127602
LSRC II F&F Investor S.à r.l. ....	127602	Salon Monique S.à r.l. ....	127601
LuxCo 126 S.à r.l. ....	127626	Sea Technology S.A. ....	127602
MPC Invest SA .....	127586	Sefi Consulting Sàrl .....	127619
Multimedia Global Finance S.A. ....	127588	Semois S.A. ....	127619
Neerveld 101-103 S.à r.l. ....	127586	Shark Seamaster S.A. ....	127593
NEXUM Loans .....	127587	Siello S.A. ....	127620
Office City S.A. ....	127587	Sinequanon Partners S.A. ....	127620
Pack Luxe Expertise - Packaging S.A. ....	127590	Sinequanon Partners S.A. ....	127588
Peinture Décors Gaspar .....	127588	Sinequanon S.C.A., SICAR .....	127620
Peinture LAHYR Boris S.à r.l. ....	127589	Soudoplast S.à r.l. ....	127626
Perry Luxco Re .....	127586	Spectrum Investment Group .....	127626
Philux S.à r.l. ....	127627	S.P.I. Europe S.A. ....	127594
Pimco Luxembourg S.A. ....	127587	Sprinkfer S.à r.l. ....	127626
Pimco Luxembourg S.A. ....	127591	Step Luxco .....	127601
Platina Nimbus S.à r.l. ....	127589	Step Luxco .....	127601
Platina Nimbus S.à r.l. ....	127589	Step Luxco .....	127601
Polilux S.à r.l. ....	127591	Tam Investments S.A. ....	127630
Portugal Venture Capital Initiative .....	127590	Tess Coiffure S.à r.l. ....	127631
Poseidon Consulting S.à r.l. ....	127591	Tess Coiffure S.à r.l. ....	127632
Prophouse Luxembourg Sàrl .....	127591	Tess Coiffure S.à r.l. ....	127631
Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l. ....	127590	The Taplow Group S.A. ....	127632
Publiline S.A. ....	127592	T.M. Lux S.à r.l. ....	127627
Refimo Holding S.A. ....	127593	Trade Receivables Finance S.A. ....	127630
		Trier SG S.à r.l. ....	127630
		Viking Croisières S.A. ....	127632
		Zee S.A. ....	127631

**MPC Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 102.092.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Octobre 2010 à 15 H*

La Société MPC INVEST SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

Transfert du siège social de 55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26/10/2010.

Mr Jean-François PERRAULT / Mme C.SIMON / Mme A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2010144570/18.

(100164358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Neerveld 101-103 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.778.

—  
*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société tenu le 30 septembre 2010:*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010:

34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 10 juin 2010:*

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivant au poste de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2009 et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Florent de Malherbe, né le 4 juillet 1974 à Paris, France et demeurant au 94 rue de Varenne, 75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010144571/20.

(100164666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Perry Luxco Re, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.753.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 27 octobre 2010*

En date du 27 octobre 2010, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

\* Monsieur Hille Paul Schut de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

\* Monsieur Jacques de Patoul de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

\* Monsieur Eric Lechat, né le 21 février 1980 à Leuven, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

\* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.  
Pour extrait analytique conforme  
Alexandra Petitjean

Référence de publication: 2010145611/22.

(100165916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**NEXUM Loans, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.864.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs de NEXUM LOANS ont désigné Monsieur Carl-Fredrik Eric HÖGSTEDT, domicilié à 40 Kommandörsgatan, SE-11458 Stockholm (Suède), au poste d'administrateur, avec effet au 24 septembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011.

Cette nomination intervient en raison de la démission de Björn Fredrik Crafoord au poste d'administrateur.

Bertrange, le 27 Octobre 2010.  
Pour le compte de NEXUM SICAV  
Citibank International plc (Luxembourg Branch)  
Flore Sendegeya

Référence de publication: 2010144572/16.

(100164314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Office City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.279.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue à Luxembourg le 16 septembre 2010*

Les mandats des administrateurs, à savoir, Monsieur Urs WUNDERLICH né le 24/04/1941 à Bâle (Suisse) et demeurant au 21, Breitenacker, CH-8126 Zumikon, Suisse, Monsieur Patrick SCHALLER né le 18/09/1976 à Zürich (Suisse) et demeurant au 22, Hohfuristrasse, CH-8173 Neerach (Suisse), Madame Monika NOESER née le 01/04/1952 à Zürich (Suisse) et demeurant au 94, Alte Landstrasse, CH-8700 Küsnacht (Suisse) ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
OFFICE CITY S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010144575/19.

(100164721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Pimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.327.

—  
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2010, les actionnaires de la société 'PIMCO Luxembourg S.A.' ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection des membres du conseil d'administration de la société. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- \* Craig Dawson
- \* Joseph Vincent McDevitt
- \* Jeffrey Michael Sargent

- Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en leur fonction de réviseurs d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A

Signature

Référence de publication: 2010144583/19.

(100164729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Peinture Décors Gaspar, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4964 Clemency, 2C, Chemin d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010144576/10.

(100164687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 135.454.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises au siège social lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 22 octobre 2010 à 15.00 heures*

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique décide de renommer en tant que commissaire aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114190.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle devant approuver les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour Sinequanon Partners S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010144604/20.

(100164276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Multimedia Global Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.812.

*Extrait du procès-verbal de*

*l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2009*

Renouvellement mandats administrateurs et commissaire aux comptes

L'assemblée renouvelle, pour une durée de trois ans, les mandats des trois administrateurs en place, à savoir:

- SCHINDLER Stéphane, 136, avenue des Champs Elysées, FR-75008 Paris, administrateur A.

- GUIGUET Olivier, 4, rue de Presbourg, FR Paris XVIème, administrateur A et administrateur-délégué.

- ANTOINE Philippe, 54 bis, Chemin de Vauhallan, F-91120 PALAISEAU (France), administrateur B.

Leurs mandats prendront fin en 2012, lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice comptable 2011.

L'assemblée renouvelle, pour une durée de cinq ans, le mandat du commissaire aux comptes en place, à savoir:

la sprl Belfisco, qui a son siège Val Saint André, 37 à L-1128 Luxembourg, représentée par son gérant, M. Jean Belleflamme, domicilié rue du Parc, 37 à B-4020 Liège.

Son mandat prendra fin en 2014, lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice comptable 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

*Pour la société*

Christophe BOUCHET,  
*Executive Vice-President* de SPORTFIVE,  
Société Holding de MULTIMEDIA GLOBAL FINANCE,  
Dûment habilité par la délégation de pouvoir ci-attachée

Référence de publication: 2010146358/28.

(100167449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Peinture LAHYR Boris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 2, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 42.757.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010144577/12.

(100164740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.963.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Platina Nimbus S.à r.l.  
Représenté par Mr. Julien FRANCOIS  
*Gérant*

Référence de publication: 2010144579/14.

(100164588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Platina Nimbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.963.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Platina Nimbus S.à r.l.  
Représenté par Mr. Julien FRANCOIS  
*Gérant*

Référence de publication: 2010144580/14.

(100164616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Prudential Investment (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.084.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société tenu le 30 septembre 2010:*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010:

34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010144581/15.

(100164672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

L'assemblée générale ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 14 septembre 2010, a décidé:

- d'accepter la démission de:

M. José João Guilherme, Avenida José Malhoa, 27, Piso 9, 1099 - 010 Lisbonne, Portugal;

M. Virgilio Manuel Boavista Lima, Rua de Santa Justa, 109 - 4<sup>o</sup>, 1100-484 Lisbonne, Portugal;

en qualité d'administrateurs de Catégorie Spéciale Classe B de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer:

M. Palma Ramalho, Avenida Professor Doutor Cavaco Silva, Ed. 1 Piso 1 C 2744-002 Porto Salvo, Lisbonne

M. Pedro Gouveia Alves, Rua do Ouro 219-241, 1100-062 Lisbonne, Portugal;

en qualité d'administrateurs de Catégorie Spéciale Classe B avec effet immédiat pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire en 2013;

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

*Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE*

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Organised under the form of a société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank

Société Anonyme

Patricia Schon / Signature

Référence de publication: 2010146218/25.

(100166907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

**Pack Luxe Expertise - Packaging S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 8, Zone Industrielle de Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.781.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010*

*5<sup>e</sup> résolution*

Les actionnaires décident de manière unanime de fixer le nombre des administrateurs à trois et de révoquer des personnes suivantes de leur mandat comme administrateur de la société:

- Monsieur Goosse Pierre, employé, demeurant à B-6600 Marvie 7, route de Wiltz

- Monsieur Kimmer Patrick, employé, demeurant à B-6700 Arlon 208b, rue de Sesselich

*6<sup>e</sup> résolution*

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de la société MJ PACK SPRL ayant son siège social à B-6681 Lavacherie, 9, rue de Bastogne, représentée par son gérant Monsieur Johny MACOIR, demeurant à B-6681 Lavacherie, 38,

route d'Amberloup, au poste d'administrateur de la société. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2011.

*7<sup>e</sup> résolution*

L'assemblée décide de manière unanime de révoquer Monsieur Goosse Pierre, employé, demeurant à B-6600 Marvie, 7, route de Wiltz, de son poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2010146829/24.

(100167689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

---

**Pimco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.327.

Le Bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144582/10.

(100164698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Polilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 48, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 129.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144584/10.

(100164555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Poseidon Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 142.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144585/10.

(100164716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Prophouse Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5442 Luxembourg, 2, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 91.827.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts comptables*

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010144586/13.

(100164448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Publiline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 96.211.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144587/12.

(100164560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**RomaRest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 5, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 68.328.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144588/12.

(100164567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Intercon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 57.747.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société INTERCON SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010144735/17.

(100165609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Rosny Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144589/10.

(100164545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



**Refimo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 93.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010144590/10.

(100164561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Royal Chine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaack.  
R.C.S. Luxembourg B 28.831.

*Extrait des décisions des associés du 26 octobre 2010:*

L'adresse du siège social est transférée au 15 rue Jean Schaack à L-2563 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010144591/12.

(100164615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Shark Seamaster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 59.312.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 15.30 heures le 31 Mars 2010*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Goldstein Daniel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Tettamanti Fulvio, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Van Eck Guillaume Cornelius, 33, rue de l'Horizon L-5960 Itzig;

*administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*- commissaire aux comptes:*

- Bourkel Pavon & Partners S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg, RCS Luxembourg B49.018  
qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010145620/22.

(100166007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

**Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 105.890.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg SA. (la Société) lors d'une assemblée générale annuelle tenue en date du 13 septembre 2010 que le commissaire aux comptes Indépendant S.à r.l., ayant son siège social au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont a été remplacé par Audiex S.A. ayant son siège social au L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, et ce avec effet rétroactif au 29 septembre 2009 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

COMPTOIR ELECTRIQUE ET FOURNITURES DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010145028/18.

(100165273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**S.P.I. Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 119.724.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010144592/15.

(100164491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**RLM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.360.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Mr. Bruno LEDOUX, born in Paris (France), on October 1<sup>st</sup>, 1964, residing at F-75008 Paris, 5, rue de Tilsitt, represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "RLM S.A.".

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several supervisory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May each year at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2010.

The first annual meeting will be held in 2011.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe to all the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each of the thirty one thousand (31,000) shares has been paid up in cash to the extent of twenty five percent (25%) so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,200.-.

### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors:
  - Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors.
  - Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
  - Mr. David GIANNETTI, company director, born in Briey (France), on December 12, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Has been appointed statutory auditor ("Commissaire aux comptes"):
  - the private limited company COMCOLUX S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B 58545), with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

### **A COMPARU:**

Monsieur Bruno LEDOUX, né à Paris (France), le 1<sup>er</sup> octobre 1964, demeurant à F-75008 Paris, 5, rue Tilsitt, ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RLM S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce



prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chacune des trente et un mille actions souscrites a été payée en numéraire à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.200,- EUR.

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration.

- Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 12 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., (R.C.S. Luxembourg B 58545), avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2016.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 2010. Relation GRE/2010/3347. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145464/353.

(100166880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**Step Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010144593/10.

(100164246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Step Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010144594/10.

(100164248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Step Luxco, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.605.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010144595/10.

(100164249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Salon Monique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 6, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 23.186.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144596/10.

(100164690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Salon Monique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 6, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 23.186.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144597/10.

(100164693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 81.397.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2009, bestehend aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Lagebericht und Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 12. März 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Deutsche Postbank Finance Center Objekt GmbH

Unterschriften

Référence de publication: 2010144687/14.

(100165460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Salon Monique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 6, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 23.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144598/10.

(100164695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Sea Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 133.491.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts comptables*

L-2146 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010144599/13.

(100164485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**LSRC II F&F Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 21.781,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.318.

In the year two thousand and ten, on the third day of November,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of LSRC II F&F Investor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.318 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 618 of March 23, 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on March 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1116 of May 28, 2010.

The Meeting is chaired by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Vanessa Schmitt, Avocat, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting. The Meeting elects Armony Allamanno, juriste, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the "Bureau" of the Meeting. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will

remain attached to the present minutes after having been signed by the representative(s) of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties. The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar), representing the entirety of the share capital of the Company of USD 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight United States Dollars) are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgment of receipt of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3 (three United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight United States Dollars) represented by 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 21,781 (twenty one thousand seven hundred eighty one United States Dollars), by way of the issuance of 3 (three) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each;

3. Subscription and payment of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company;

6. Appointment of an external auditor (réviseur d'entreprises) of the Company;

7. Restatement of the Articles of the Company;

8. Acknowledgment of the resignation of Ms. Maryam Khosrowshahi as manager of the Company; granting of full and complete discharge (quitus) to the resigning manager of the Company; and appointment of a new manager in replacement of Ms. Maryam Khosrowshahi for the remainder of her term; and

9. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges that any shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice, setting out the agenda of the Meeting.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 3 (three United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight United States Dollars) represented by 21,778 (twenty one thousand seven hundred seventy eight) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 21,781 (twenty one thousand seven hundred eighty one United States Dollars), by way of the issuance of 3 (three) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that the existing shareholders of the Company waived, to the extent required, their preferential subscription rights.

*Subscription - Payment*

Wesbild Inc., duly represented by Alessia Rossi, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 29, 2010, declares to subscribe for 3 (three) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 3 (three United States Dollars); As a result of the above subscription and contribution, an amount of USD 3 (three United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The F&F Investor Company’s corporate capital is fixed at twenty one thousand seven hundred eighty one United States Dollars (USD 21,781) represented by twenty one thousand seven hundred eighty one (21,781) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up.”

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves that the following person be appointed as external auditor (réviseur d’entreprises) of the Company: Deloitte S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 67.895.

*Seventh resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting further resolves to restate the Company’s Articles as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LSRC II F&F Investor S.à.r.l.” (hereafter, the “F&F Investor Company”), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter, the “F&F Investor Articles”).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the F&F Investor Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, provided that no branch, subsidiary or office may be established in the United States of America or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the F&F Investor Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the F&F Investor Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the F&F Investor Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the F&F Investor Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of equity and/or debt instruments issued by LSRC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, Gaston Diderich, L -1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.582 (hereinafter “LSRC II”) and the management and financing of such participations. The F&F Investor Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any shares and convertible preferred equity certificates issued by LSRC II. In addition thereto, the F&F Investor Company may also invest in any Rated Liquid Security.

3.2. The F&F Investor Company may borrow funds through the issuance, by way of private placement only, of convertible preferred equity certificates. The F&F Investor Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to LSRC II only. The F&F Investor Company may only give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations.

3.3. The F&F Investor Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The F&F Investor Company may carry out any actions which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The F&F Investor Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The F&F Investor Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares - Securities****Art. 5. Capital.**

5.1. The F&F Investor Company's corporate capital is fixed at twenty one thousand seven hundred eighty one United States Dollars (USD 21,781) represented by twenty one thousand seven hundred eighty one (21,781) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the F&F Investor Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the F&F Investor Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the F&F Investor Company, the F&F Investor Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the F&F Investor Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the F&F Investor Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the F&F Investor Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

**Art. 7. Securities.**

7.1. Other than Investor CPECs (as defined in Article 19), the F&F Investor Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities.

**III. Management - Representation****Art. 8. Board of managers.**

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the F&F Investor Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every shareholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For a resolution of the shareholders regarding the appointment or removal of managers to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

#### **Art. 9. Powers of the board of managers.**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present F&F Investor Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the F&F Investor Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2. Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the F&F Investor Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the F&F Investor Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the F&F Investor Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the F&F Investor Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. Until the date upon which the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the F&F Investor Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investor Investment Manager as investment manager to the F&F Investor Company only in accordance with Section 14.4 of these F&F Investor Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the F&F Investor Shareholders Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at, and to be heard at, such meeting but shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers and, thus, unless physically present at the meeting, shall be required to depart the meeting prior to the commencement of any voting process with respect to any resolutions. In its capacity as an observer, the entitlement of each Observer to speak at any meetings of the board of managers shall be limited to



seeking clarifications, asking questions, and receiving information and shall not extend to the actual decision-making process. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the F&F Investor Shareholders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

**Art. 11. Representation.** The F&F Investor Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two (2) managers of the F&F Investor Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these F&F Investor Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the F&F Investor Company with respect to fees and expenses incurred by the F&F Investor Company in the framework of its daily management up to an amount of ten thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

**Art. 12. Liability of the managers.**

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the F&F Investor Company, provided such commitment is in compliance with these F&F Investor Articles and the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the F&F Investor Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

#### IV. General meetings of shareholders

**Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 14. Form - Quorum - Majority.**

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. If there are more than twentyfive shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Reserved.

14.4 Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investor Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investor Investment Manager as investment manager of the F&F Investor Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least sixty six and two thirds per cent (66 .%) of the share capital. The effect of such removal or termination of the Investor Investment Manager shall be subject to the terms of any investment services agreement entered into between the F&F Investor Company and the Investor Investment Manager.

14.5 Reserved.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the F&F Investor Articles,
- (b) to amend Article 5 of the F&F Investor Articles (except as set forth in Article 14.7),
- (c) to amend Article 6 of the F&F Investor Articles,
- (d) to amend Article 8 of the F&F Investor Articles,
- (e) to amend Article 10 of the F&F Investor Articles,

- (f) to amend Article 13 of the F&F Investor Articles,
- (g) to amend this Article 14 of the F&F Investor Articles,
- (h) to dissolve and liquidate the F&F Investor Company,
- (i) to enter into transactions with an affiliate of the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) or any other affiliate thereof,
- (j) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the F&F Investor Company, and
- (k) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the F&F Investor Company.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the F&F Investor Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

## V. Annual accounts - Allocation of profits

### Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the F&F Investor Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the F&F Investor Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the F&F Investor Company as well as an inventory including an indication of the value of the F&F Investor Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the F&F Investor Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the F&F Investor Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the F&F Investor Company's registered office.

### Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the F&F Investor Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the F&F Investor Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the F&F Investor Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the F&F Investor Company;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the F&F Investor Company; and
- (d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the F&F Investor Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the F&F Investor Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the F&F Investor Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the F&F Investor Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the F&F Investor Company.

17.3 The F&F Investor Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the F&F Investor Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the F&F Investor Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders,



taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in any type of asset or security, and that has provided the F&F Investor Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

17.4 A shareholder may request, in lieu of a distribution of assets in kind, that the F&F Investor Company use its commercially reasonable efforts (at the expense of such shareholder) to find, as soon as reasonably practicable, two (2) prospective purchasers to make an offer for the assets otherwise distributable in kind to such shareholder and notify such shareholder of such offers. If the shareholder accepts any such offer, the F&F Investor Company shall use its commercially reasonable efforts to consummate the sale of such assets to such purchaser at the expense of such shareholder and provided that the F&F Investor Company shall not be obligated to incur any liabilities in connection with such sale. Upon receipt of the proceeds of such sale, the F&F Investor Company shall distribute such proceeds, net of all costs and expenses incurred in connection with such sale, to the shareholder in substitution for the distribution in kind. If the shareholder refuses both offers or fails to accept any such offer within 14 days of being notified by the F&F Investor Company of such offers, it shall be deemed to accept the originally contemplated payment in kind.

## VII. General provision

**Art. 18. General.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the F&F Investor Articles.

## VIII. Definitions

### Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the F&F Investor Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

- (i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);
- (ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;
- (iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;
- (iv) recording and distributing minutes of meetings;
- (v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;
- (vi) accounting and book-keeping;
- (vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the F&F Investor Company's domiciliation agent, communicating with the F&F Investor Company's counsel and other advisers, operating the F&F Investor Company's bank accounts and paying the F&F Investor Company's debts when they fall due); and
- (viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the F&F Investor Company, but does not include:
  - (i) the issuing or redeeming of Investor CPECs;
  - (ii) the sale or purchase of any assets held by the F&F Investor Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities; or
  - (iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the F&F Investor Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions means master terms and conditions of Investor CPECs as the F&F Investor Company may adopt from time to time.

F&F Investor Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated on or about February 9, 2010 by and among all the Investor CPECholders and the F&F Investor Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time).

Guidelines means, at any time, the guidelines relating to the management of the F&F Investor Company, adopted by the shareholders and attached to the F&F Investor Shareholders Agreement as Exhibit C.

Investor CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the F&F Investor Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any

F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions.

Investor CPECholders means the holders of Investor CPECs, from time to time.

Investor Investment Manager means the person appointed as such under the exclusive investment services agreement with the F&F Investor Company as of the date hereof or any other exclusive investment services agreement with the F&F Investor Company that is agreed to and approved in writing by the shareholders.

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

(i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;

(ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;

(iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the F&F Investor Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;

(iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;

(v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category,

provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the F&F Investor Company under its terms or proceeds from its disposition by the F&F Investor Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the F&F Investor Company after satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax.

#### *Eighth resolution*

The Meeting acknowledges that, pursuant to article 8.1 of the Articles, the shareholders of the Company have each received from the board of managers of the Company a notice dated October 22, 2010 (the "Notice") notifying them that (i) Ms. Maryam Khosrowshahi tendered her resignation from her position as manager of the Company effective October 15, 2010 and (ii) a general meeting of the shareholders of the Company is required for the purpose of appointing a new manager to the Board of managers to fill the vacant seat left open following the resignation of Ms. Maryam Khosrowshahi for the remainder of Ms. Khosrowshahi's term, which is set to expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013 (the "Term").

The Meeting further acknowledges that, pursuant to article 8.2 of the Articles and in connection with the Notice, the shareholders of the Company have each been provided the opportunity to nominate one (1) person as a candidate for appointment to the Board by providing written notice to the Company of the full name of such nominated candidate and his or her country of residence within five (5) days of receipt of the Notice, and that no nominations were received by the Company within such nomination period. The Meeting further acknowledges that pursuant to article 8.1 of the Articles, (i) at least two of the members of the Board shall be residents of Luxembourg, (ii) no more than two of the members of the Board shall be residents of Canada or the United States, and (iii) that the appointment of Ali Hedayat, born on February 8, 1975 in Tehran (Iran), residing at Flat 7, 2 Chepstow Road, London, W2 5BH, to the Board would satisfy such residency requirements. The Meeting hereby (i) acknowledges the resignation of Ms. Maryam Khosrowshahi and (ii) resolves to grant full and complete discharge (quitus) to Ms. Maryam Khosrowshahi for the performance of her duties from the date of her appointment until the date of her resignation.

The Meeting hereby resolves and agrees that (i) Ali Hedayat is hereby elected to the Board to replace Ms. Maryam Khosrowshahi, (ii) such appointment shall be effective as of the date hereof, and (iii) pursuant to the Articles, the Term of Ali Hedayat and of the entire Board remains set to expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013. There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-)

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois novembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LSRC II F&F Investor S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.318 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 23 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1116 du 28 mai 2010.

L'Assemblée est présidée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme Vanessa Schmitt, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Armony Allamanno, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés par la suite comme le Bureau de l'Assemblée). Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le(s) mandataire (s) des associés et les membres du Bureau. Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties. Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il ressort de ladite liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 21.778 (vingt et un mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 21.778 (vingt et un mille sept cent soixantedix-huit dollars américains), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut statuer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-après. La liste de présence, signée par les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Accusé de réception des convocations;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 3 (trois dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 21.778 (vingt et un mille sept cent soixante-dix-huit dollars américains) représenté par 21.778 (vingt-et-un mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 21.781 (vingt et un mille sept cent quatre-vingt-un dollars américains), par l'émission de 3 (trois) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune;
3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;
4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;
5. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
6. Nomination d'un réviseur d'entreprises de la Société;
7. Refonte des Statuts de la Société;
8. Prise d'acte de la démission de Mme Maryam Khosrowshahi en tant que gérant de la Société; décharge pleine et entière (quitus) au gérant démissionnaire de la Société; et nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Mme Maryam Khosrowshahi pour le restant de son mandat; et
9. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte que tout associé qui n'est pas présent ou représenté a été dûment convoqué à l'Assemblée par avis de convocation, définissant l'ordre du jour de l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 3 (trois dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 21.778 (vingt et un mille sept cent soixante-dix-huit dollars

américains) représenté par 21.778 (vingt et un mille sept cent soixante-dix-huit) parts sociales de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 21.781 (vingt et un mille sept cent quatre-vingt-un dollars américains), par l'émission de 3 (trois) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que les associés existants de la Société ont renoncé, dans la mesure du nécessaire, à leurs droits de souscription préférentielle.

#### *Souscription - Libération*

Wesbild Inc., dûment représentée par Alessia Rossi, précitée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 octobre 2010, déclare souscrire à 3 (trois) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 3 (trois dollars américains); En conséquence de la souscription et de l'apport ci-dessus, un montant de USD 3 (trois dollars américains) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant et sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société F&F Investor est fixé à vingt et un mille sept cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 21.781), représenté par vingt et un mille sept cent quatre-vingt-une (21.781) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en qualité de réviseur d'entreprises de la Société: Deloitte S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895.

#### *Septième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de reformuler les Statuts de la Société comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II F&F Investor S.à.r.l." (la "Société F&F Investor") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts de F&F Investor").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société F&F Investor est établi à Luxembourg Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de F&F Investor.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor, à condition qu'aucune succursale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société F&F Investor estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société F&F Investor à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolutions unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société F&F Investor qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société F&F Investor a pour objet l'acquisition, et le cas échéant, la vente de titres de participation et/ou de créance émis par LSRC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (ci-après «LSRC II») et la gestion et le financement de telles participations. La Société F&F Investor pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant vendre, céder ou disposer de toute autre manière de, toutes parts sociales et certificats de parts sociales privilégiées convertibles émis par LSRC II. En outre, la Société F&F Investor peut également investir dans tous Titres Liquides Classés.

3.2. La Société F&F Investor pourra emprunter en émettant, uniquement par voie de placement privé, des certificats de parts sociales privilégiées convertibles. La Société F&F Investor pourra uniquement prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, les revenus d'emprunts à LSRC II. La Société F&F Investor pourra uniquement donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

3.3. La Société F&F Investor peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace pour la protéger contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société F&F Investor peut effectuer toutes les opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société F&F Investor est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société F&F Investor ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales - Titres**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société F&F Investor souscrit est fixé à vingt et un mille sept cent quatre-vingt-un dollars américains (USD 21.781) représenté par vingt et un mille sept cent quatre-vingt-une (21.781) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société F&F Investor peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de F&F Investor.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société F&F Investor en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales de la Société F&F Investor sont indivisibles vis-à-vis de la Société F&F Investor puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès la Société F&F Investor.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectuera conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et du Pacte d'Associés F&F Investor (tel que défini à l'Article 19).

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société F&F Investor conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

### **Art. 7. Titres.**

7.1 A l'exception des CPECs Investor (tels que définis à l'article 19), la Société F&F Investor ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'«Exigence de Résidence»). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance



pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions et un nouveau conseil de gérance (qui peut se composer des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminente d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société F&F Investor à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et un cumul des votes nommera le(s) gérant(s). En tout état de cause, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les répartir entre les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à le nombre de gérant requis soit élu. En tout état de cause, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour qu'une décision des associés relative à la nomination ou révocation des gérants soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur à cette assemblée.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts F&F Investor à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société F&F Investor, sauf au cours d'une Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société F&F Investor, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisi avec vigilance par le conseil de gérance de la Société F&F Investor et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne prendra aucune mesure sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le conseil de gérance se réunit au Grand Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société F&F Investor sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société F&F Investor peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. Nonobstant ce qui précède, en cas de renonciation à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera quand même fournie aux Observateurs, immédiatement après la demande de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 Jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société F&F Investor, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à l'unanimité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui nécessiteront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement en ce qui concerne

la révocation du Gestionnaire d'Investissements en tant que gérant d'investissement à la Société F&F Investor que conformément à la section 14.4 de ces Statuts de F&F Investor. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf si le Pacte d'Associés F&F Investor ou les Directives (telles que définies à l'article 19) le prévoient autrement, un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soient physiquement présents au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas accorder de procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société F&F Investor comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un «Observateur»). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, vidéo conférence, ou moyens similaires, à toute réunion du conseil de gérance et pourra prendre la parole et être entendu à cette réunion mais ne pourra pas voter une décision du conseil de gérance et ainsi, à moins d'être physiquement présent à la réunion, quittera la réunion avant le commencement des procédures de vote concernant une décision. En tant qu'observateur, le droit de chaque Observateur de parler à une réunion du conseil de gérance se limitera à clarifier, à poser des questions et obtenir des informations et ne s'étendra pas au processus de prise de décision. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance pour une réunion au même moment et de la même manière et forme que celles données aux membres du conseil de gérance, à condition que ces Observateurs, en acceptant ces documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité du Pacte d'Associés F&F Investor comme s'ils en étaient partie, et à la condition supplémentaire que l'associé qui a nommé l'Observateur reste responsable de tous les actes de cet Observateur au cours d'une réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

**Art. 11. Représentation.** La Société F&F Investor sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société F&F Investor ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement déléguée conformément à l'article 9.2 de ces Statuts F&F Investor. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société F&F Investor en ce qui concerne les frais et dépenses encourus par la Société F&F Investor dans le cadre de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.**

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société F&F Investor, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts F&F Investor et à la Loi.

12.2 En tout état de cause, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société F&F Investor conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

#### IV. Assemblée générale des associés

**Art. 13. Pouvoirs et Droit de vote.**

13.1. S'il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Chaque associé peut nommer une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par courrier, télégramme, télex, facsimilé ou email afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

**Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.**

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou télécopie. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance fera circuler une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment du vote.

14.3. Réservé.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, les associés (excluant, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissements Investisseur et un de ses affiliés, si associés), à tout moment, peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissements Investisseur en tant que gestionnaire d'investissements investisseur de la Société F&F Investor, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins soixante six deux tiers pour cent (66 2/3 %) du capital social. L'effet de cette révocation ou résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissements Investisseur sera soumis au contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société F&F Investor et le Gestionnaire d'Investissements Investisseur.

14.5 Réservé.

14.6 Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts F&F Investor,
- (b) modifier l'article 5 des Statuts F&F Investor (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
- (c) modifier l'article 6 des Statuts F&F Investor,
- (d) modifier l'article 8 des Statuts F&F Investor,
- (e) modifier l'article 10 des Statuts F&F Investor,
- (f) modifier l'article 13 des Statuts F&F Investor,
- (g) modifier cet article 14 des Statuts F&F Investor,
- (h) dissoudre et liquider la Société F&F Investor,
- (i) entrer en transactions avec un affilié du Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) ou un autre de ses affiliés,
- (j) fusionner ou procéder à une consolidation avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société F&F Investor, et
- (k) effectuer toute opération dont on peut raisonnablement attendre qu'elle aura un effet négatif sur les actifs de la Société F&F Investor.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires dans le cadre d'un Closing Supplémentaire (tel que défini dans le Pacte d'Associés F&F Investor), et la modification subséquente de l'article 5 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société F&F Investor sera la période de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de chaque année ou tout autre jour requis par les principes fédéraux d'impôt sur le revenu américain.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société F&F Investor, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société F&F Investor, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société F&F Investor, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société F&F Investor et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société F&F Investor.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société F&F Investor.

### Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société F&F Investor repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société F&F Investor est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société F&F Investor.

16.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus des dix pour cent (10%) de la réserve légale si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société F&F Investor;
- (b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier



l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;

(c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société F&F Investor; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société F&F Investor ne sont pas mis en péril.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société F&F Investor, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société F&F Investor.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société F&F Investor sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société F&F Investor.

17.3. La Société F&F Investor ne distribuera d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société F&F Investor en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société F&F Investor, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société F&F Investor une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

17.4 Un associé peut demander, au lieu d'une distribution d'actifs en nature, que la Société F&F Investor s'efforce (à la charge de l'associé en question) de trouver, aussi vite que possible, deux (2) acheteurs potentiels pour faire une offre d'achat des actifs autrement distribuables en nature à cet associé et informer cet associé des offres. Si l'associé accepte une telle offre, la Société F&F Investor s'efforcera de réaliser la vente de ces actifs à cet acheteur aux frais de cet associé et à condition que la Société F&F Investor ne soit pas obligée de supporter des dettes en rapport avec cette vente. Dès réception du produit de la vente, la Société F&F Investor distribuera ce produit, net de tous frais et dépenses liés à la vente, à l'associé en remplacement de la distribution en nature. Si l'associé refuse les deux offres ou n'accepte pas une des deux (2) offres dans les 14 jours suivant la notification par la Société F&F Investor de ces offres, il sera considéré comme ayant accepté le paiement en nature envisagé au départ.

## VI. Disposition générale

**Art. 18.** Général Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

## VIII. Définitions

### Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts F&F Investor, les termes suivants auront la signification suivante: Actions de Tutelle a la signification suivante:

- (i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle en question (ceci inclut la signature de tous contrats);
- (ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;
- (iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;
- (iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;
- (v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;
- (vi) comptabilité et tenue des livres;
- (vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société F&F Investor, communication avec les conseils de la Société F&F Investor et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société F&F Investor et règlement des dettes de la Société F&F Investor quand elles arrivent à échéance); et
- (viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société F&F Investor, mais n'inclut pas:
  - (i) l'émission ou le rachat de CPECs;
  - (ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société F&F Investor ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés; ou
  - (iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société F&F Investor ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Conditions Cadres CPEC F&F Investor signifie les termes et conditions cadres des certificats de parts sociales privilégiées convertibles que la Société F&F Investor peut adopter de temps à autre.

Pacte d'Associés F&F Investor signifie la convention d'associés datée environ du 9 février 2010, par et entre tous les Détenteurs de CPECs Investor et la Société F&F Investor (ce contrat pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre).

Directives signifie, à tout moment, les lignes directrices relatives à la gestion de la Société F&F Investor adoptées par les associés et annexées au Pacte d'Associé F&F Investor comme Annexe C

CPECs Investor signifie tout certificat de part sociale privilégiée convertible émis par la

Société F&F Investor qui est convertible en parts sociales ordinaires et émis en application des Conditions Cadres CPEC F&F Investor.

Détenteurs de CPECs Investor signifie les détenteurs de CPECs, de temps à autre.

Gestionnaire d'Investissement Investisseur signifie la personne désignée comme telle en vertu de la convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société F&F Investor à la date des présentes ou toute autre convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société F&F Investor qui est acceptée et approuvée par écrit par les associés.

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;

(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de fiducie constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient été classées «AA-» par S&P ou «Aa3» par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société F&F Investor ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un de ses Etats, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de «plus» ou de «moins») ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en eurodollars (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées «AA» par S&P ou «Aa3» par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie,

sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la Société F&F Investor conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société F&F Investor serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société F&F Investor après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale.»

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée prend acte que, conformément à l'article 8.1 des Statuts, les associés de la Société ont chacun reçu du conseil de gérance de la Société un avis daté du 22 octobre 2010 (l'Avis) les informant que (i) Mme Maryam Khosrowshahi a remis sa démission en tant gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2010 et (ii) qu'une assemblée générale des associés de la Société est nécessaire pour la nomination d'un nouveau gérant au Conseil de gérance pour occuper le poste laissé vacant après la démission de Mme Maryam Khosrowshahi pour le restant de son mandat, dont l'expiration est fixée à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2013 (le Mandat).

L'Assemblée prend par ailleurs acte que, conformément à l'article 8.2 des Statuts et en rapport avec l'Avis, les associés de la Société ont chacun eu l'opportunité de désigner une (1) personne comme candidat à la nomination au Conseil en

notifiant par écrit la Société du nom complet de ce candidat désigné, et de son pays de résidence dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'Avis et que aucune nomination n'a été reçue par la Société au cours de la période de nomination.

En outre, l'Assemblée prend acte que conformément à l'article 8.1 des Statuts, (i) au moins deux des membres du Conseil seront résidents au Luxembourg, (ii) pas plus de deux des membres du Conseil seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis, et (iii) la nomination de Ali Hedayat, né le 8 février 1975 à Tehran (Iran), demeurant à Flat 7, 2 Chepstow Road, Londres, W2 5BH au Conseil remplirait les exigences de résidence.

L'Assemblée (i) prend acte de la démission de Mme Maryam Khosrowshahi et (ii) décide d'accorder décharge pleine et entière (quitus) à Mme Maryam Khosrowshahi pour l'exécution de ses fonctions depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission. L'Assemblée décide et accepte que (i) Ali Hedayat soit par les présentes élu au Conseil en remplacement de Mme Maryam Khosrowshahi, (ii) cette nomination entre en vigueur à la date des présentes et (iii) qu'en vertu des Statuts, l'expiration du Mandat de Ali Hedayat et du Conseil entier reste fixée à l'assemblée générale annuelle des associés de la Société qui se tiendra en 2013.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. ROSSI, V. SCHMITT, A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation LAC/2010/48691. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148546/949.

(100170482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Sefi Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2443 Senningerberg, 64B, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 41.312.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144601/12.

(100164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Semois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 72.395.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144602/10.

(100164532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Siello S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.  
R.C.S. Luxembourg B 128.159.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Kayser  
Adm. dél.

Référence de publication: 2010144603/11.

(100164214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Sinequanon Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 135.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144605/10.

(100164279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Sinequanon S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 124.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144606/11.

(100164277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Harter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 156.364.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly existing under the laws of Luxembourg with its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.281;

here represented by Christine Valette, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Harter S. à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12.500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by several managers, who constitute the board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine any agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a confe-

rence call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).



*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
  - a) Mr Ivo Hemelraad, born on October 12, 1961, at Utrecht, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - b) Mrs. Johanna van Oort, born on 28 February 1967, at Groningen, The Netherlands, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - c) Mr. Wim Rits, born on June 14, 1970, in Merksem, Belgium, with professional address at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
- 2) The address of the Company is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Travis Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.281,

ici représentée par Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Harter S. à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par plusieurs gérants, qui constituent le conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.



**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante ici représentée comme indiquée ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces par la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - b) Madame Johanna van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,
  - c) Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. VALETTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47338. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Référence de publication: 2010145330/292.

(100167039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

---

**Sudoplast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6930 Mensdorf, 18, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 146.719.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010144607/12.

(100164798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Spectrum Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 32, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 105.873.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010144608/12.

(100164800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Sprinkfer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 90.854.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG SA

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010144609/12.

(100164743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**LuxCo 126 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

---

Lors du transfert de parts effectué en date du 19 octobre 2010, l'associé unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société LuxCo 129 S.à r.l., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dès lors, LuxCo 129 S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010145077/18.

(100165074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**T.M. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Nieder Korn, 3, rue Mathendahl.

R.C.S. Luxembourg B 137.949.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège en date du 22/10/2010*

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs ont pris note de:

- La démission de Monsieur Frieres Jean-Pierre, né à Namur, le 26 novembre 1963, retraité, en sa qualité de gérant technique de la société

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale ordinaire est déclarée comme terminée.

T.M. LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2010144610/16.

(100164233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Philux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 156.409.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Philippe ALLIOT, sportif, né à Voves (Eure et Loir) [France], le 27 juillet 1953, demeurant au 130, rue du Kiem, L-8030 Strassen,

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 30 septembre 2010;

2.- Monsieur Fabien PIERLOT, chef d'entreprise, né à Epernay (France), le 18 octobre 1975, demeurant au 3, boulevard Anatole France, F-92100 Boulogne-Billancourt.

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration avec pouvoir de substitution sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 28 septembre 2010;

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les mêmes parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation et la location d'hélicoptères ainsi que toutes activités accessoires facilitant la réalisation de cette activité principale.

Elle pourra encore pratiquer la consultance dans le sport automobile, l'achat et la vente de matériel de course automobile, ainsi que le commerce et la location de véhicules de course et de tourisme.

Cette société pourra de manière générale faire toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

La société pourra également s'intéresser à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «PHILUX S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2010.

##### *Souscription - Libération*

Les deux (2) seuls et uniques associés ont souscrit les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) de la manière suivante:

1.- Monsieur Philippe ALLIOT, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Fabien PIERLOT, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe ALLIOT, sportif, né à Voves (Eure et Loir) [France], le 27 juillet 1953, demeurant au 130, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

127630

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13301. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

Référence de publication: 2010146673/146.

(100168625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Trade Receivables Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.483.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 août 2010*

*Résolution 1*

Le conseil accepte la démission du conseil de Mr Xavier Lang, Mr Paul Hammet and Mr Stefan Allesch-Taylor et nomme en tant qu'administrateurs:

Mme Robin Elisabeth Saunders, née le 8 Juin 1962, habitant 22 Carlton Hill, NW8 OJY G.B.,

Mr Jean-François Diaz né le 19 Octobre 1960, habitant 19 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg

Mr Matthias Gorsler, né le 23 Mars 1960, habitant 10 Fuhlbrucksberg D-23858 Reinfeld

pour les remplacer jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2015.

Référence de publication: 2010144611/15.

(100164603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Trier SG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.754.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144612/10.

(100164549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Tam Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 100.069.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts comptables*

L-2146 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010144613/13.

(100164435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---



**Assurmol, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 6, rue Metzler.

R.C.S. Luxembourg B 144.304.

Société à responsabilité limitée constitué suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pé-tange, en date du 5 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations CN° 354 du 18 février 2009.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ASSURMOL

Société à responsable limitée

Signature

Référence de publication: 2010144661/16.

(100165259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

**Tess Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144614/10.

(100164700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Tess Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144615/10.

(100164702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

**Zee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.906.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 12.00 heures le 29 Juin 2010*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8 rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Administrateurs-délégués:*

- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M Bourkel Michel, 8 rue Dicks L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zurich;

qui acceptent tous, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Référence de publication: 2010145627/22.

(100166010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

---

**Tess Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3730 Rumelange, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144616/10.

(100164705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**The Taplow Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

*Experts comptables*

L-2146 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010144617/13.

(100164417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

---

**Viking Croisières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 18 octobre 2010 que:

- Messieurs Torstein HAGEN résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18, Charles DURO, résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Anthony HOFMANN, résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18 et Michael BONASERA résidant professionnellement à CH-4057 BASEL, Schäferweg, 18, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- La société "Ernst & Young S.A.", ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH 7, Parc d'activités Syrdall inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 47 771 a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010145106/21.

(100165144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---

**Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144681/10.

(100165296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

---